

DANS LES BRUMES DE L'ENTOURAGE PRESIDENTIEL

(TROISIEME PARTIE III)

- LE REFERENDUM : IMPOSTURE D'HIER, RECRIMINATION D'AUJOURD'HUI ET CHAOS DE DEMAIN



Chaque époque a ses peurs, chaque peur son époque. En Guinée, c'est bien la peur du lendemain, celui du passage du désordre normatif et institutionnel au chaos généralisé suite à l'imposition au forceps des législatives et du référendum qui constitue la préoccupation du plus grand nombre. Derrière les torts possibles, réels, imaginés ou craints attribués au Professeur Alpha Condé ou au gouvernement, reste cependant qu'en

pareilles circonstances y il a toujours des effets pervers et des réalités souterraines à l'œuvre et à la manœuvre.

A - La grande duperie du Projet de nouvelle Constitution

La nation guinéenne est menacée par une arme redoutable au service de la dictature de la pensée qu'est le terrorisme intellectuel ; cette manipulation mentale qui mène au contrôle des actions du peuple sans son accord, via un rapport de pouvoir ou d'influence.

Le Projet de Nouvelle Constitution a été diffusé, mais il n'a fait l'objet d'aucun débat organisé afin d'éclairer les guinéens pour qu'ils puissent faire leur choix en toute connaissance de cause. Cet art manipulateur dont a recours le pouvoir a été d'altérer le comportement des citoyens en modifiant leur perception du réel. Nous sommes en pleine guerre de l'information dans laquelle la communication est l'arme pour garder une solide emprise sur les citoyens par une situation de dépendance psychologique et matérielle.

Dans "*l'Art de la Guerre*", de Sun Tzu, l'auteur soutient qu'il existe deux moyens de faire la guerre :

- Le premier est le recours à la force. Cette première technique a été utilisée jusqu'à ces dernières semaines par le pouvoir pendant et en dehors des manifestations publiques. Avec la sanctification de l'ordre public comme programme de gouvernement : « je préfère l'ordre public à la loi ! ». C'est la force de répression policière partout et la justice nulle part. Pour ce tenant de l'Ordre Public, il n'y aura jamais assez de répression même quand une femme sert de bouclier humain. Pourtant la démocratie, au contraire, c'est le droit et non « toujours la brutalité policière comme solution à tous les problèmes » et « toujours plus de zizanie et moins de transparence ».
- Le second beaucoup plus subtil est le recours aux techniques de la manipulation. Cette dernière est celle qui est en cour actuellement dont le

point de départ est l'adresse à la nation du Chef de l'Etat dans laquelle il recommande au Premier Ministre l'organisation de consultations administratives alors qu'elle est présentée subtilement comme un dialogue. "Tout l'art de la guerre est fondé sur la duperie". "Ceux qui sont experts dans l'art de la guerre soumettent l'armée ennemie sans combat. Ils prennent les villes sans donner l'assaut et renversent un Etat sans opérations prolongées".

Dans un Etat se disant démocratique où l'opinion et les médias « ont leur mot à dire », il était plus que nécessaire de « vendre » l'idée d'une nouvelle Constitution, de la rendre inévitable mais également acceptable et même, pourquoi pas, désirable. Simple logique de propagande dont le « Gouvernement des juges » est le « VRP¹ ».

La propagande utilisée par le pouvoir est un mécanisme bien connu dont nous allons très sommairement analyser les différents rouages. C'est un enchaînement de principes dont nous allons en citer quelques-uns.

1- La stratégie de la diversion : le silence sur la suppression de l'imprescriptibilité des crimes économiques

Élément primordial du contrôle social, la stratégie de la diversion Elle a consisté à détourner l'attention des guinéens du problème le plus important et des mutations subtiles décidées par le cartel politico-économique et technocratique, grâce à une averse continuelle de distractions et d'informations d'une moindre valeur. Le troisième mandat est certes important mais ne concerne que le Président de la République. Par contre l'impunité des prédateurs touche un nombre infiniment plus large et se perpétue dans le temps, c'est-à-dire tant que la nouvelle Constitution restera en vigueur.

¹ "VRP" est le sigle de "Vendeur, Représentant et Placier" dont la situation juridique au regard de l'employeur est définie par le Code du travail

La technique a consisté à garder l'attention du public distraite, loin des véritables enjeux, captivée par le troisième mandat et les législatives.

2-. La stratégie du choc et de la solution : la programmation illégale des législatives

C'est la méthode dite "problème - réaction - solution".

On commence d'abord par créer un problème, une "situation", la date des élections législatives au mépris du respect des délais légaux etc... dans le but de susciter une certaine réaction de l'opposition, afin que celle-ci soit elle-même demanderesse d'un report. Le principe des élections législatives est finalement accepté par une petite partie des partis de l'opposition et dans le même temps la décision de couplage avec le référendum est prise. Cette avalanche de mesures qui crée une crise et des perturbations induisent une forme de maintien de l'ordre par la peur et des mesures que le pouvoir souhaite imposer.

3- La stratégie de la dégradation

Les faits ne parlent-ils pas d'ailleurs d'eux-mêmes dès lors, comme on l'a observé, que pour faire accepter le changement de Constitution, le pouvoir l'a mis en application progressivement, en "dégradé", dans le temps : d'abord l'annonce du gouvernement pour laquelle le Président a pris acte, ensuite la consultation « administrative » du Premier Ministre, puis la préparation des législatives suivies de la présentation du Projet de la nouvelle Constitution, puis encore fixation de la date des élections législatives et enfin le couplage des législatives et du référendum. Sur fond de la peur inspirée au public, la question de la nouvelle Constitution s'installe lentement, sournoisement presque naturellement dans l'opinion !

4- La stratégie de l'émotion

L'adresse à la nation du 04 septembre faisait appel à l'émotionnel plutôt qu'à la réflexion.

L'appel à l'émotionnel est une technique classique pour court-circuiter l'analyse rationnelle, et donc le sens critique des individus. De plus, le recours au registre émotionnel permet d'ouvrir la porte d'accès à l'inconscient pour y implanter des idées, des désirs, des peurs, des pulsions, ou des comportements...

5 - La stratégie de la culpabilité

Remplacer la volonté de révolte populaire par un sentiment de culpabilité. Le pouvoir veut faire croire au FNDC, au SLEG et autres, partis de l'opposition et même à une partie de la population, qu'ils sont seuls responsables de la situation actuelle et de leur malheur, à cause de leur manque d'objectivité, de dialogue ou d'effort. Ainsi, au lieu de se révolter contre le changement de Constitution, des élections législatives ou encore de porter des revendications sectorielles, ses groupes s'auto-dévaluent et se culpabilisent, ce qui engendrerait un état d'inhibition de leur action.

L'effet escompté est d'annihiler toute volonté et, sans action, sans volonté, sans identité, pas de révolution !

6 - La stratégie de l'ignorance

Maintenir les citoyens dans l'ignorance et la bêtise, faire en sorte que les populations soient incapables de comprendre les techniques et les méthodes utilisées pour son contrôle. Plusieurs exemples l'illustrent ce dernier trimestre simplement : le silence sur la suppression de l'imprescriptibilité des crimes économiques, le dialogue politique remplacé par une simple consultation administrative, l'avis toxique de la Cour constitutionnelle sur

dur la recevabilité du Projet de nouvelle Constitution qui relève plus de la communication politique que du droit, etc...

B - Le clair-obscur de l'imprescriptibilité des crimes économiques ou la crainte certaine du « cartel politico-économique »

Comme le rappelait Hegel, « Chaque peuple doit avoir la Constitution qui lui convient » pour qu'elle s'identifie au mieux à la nation qu'elle représente et à ses valeurs. Les circonstances d'établissement de la Constitution de 2010 se présentent comme le fruit de la réalisation de l'âge adulte de l'État guinéen. Ainsi de nouvelles normes constitutionnelles ambitieuses y ont consacrées. Elles définissaient des régimes constitutionnels démocratiques dits « avancés » qui impliquaient l'instauration rapide de nouveaux mécanismes étatiques.

Si notre société montre qu'elle commence à prendre conscience du drame des crimes économiques en consacrant son imprescriptibilité dans le préambule de la Constitution du 7 mai 2010. Cependant en dépit de la libération croissante de la parole, elle n'a pas encore pris en compte l'ampleur réelle des dégâts provoqués par les crimes économiques et son coût pour la Guinée. Ils sont la forme de perversion la plus destructrice qu'une nation puisse subir.

Il est connu que la lenteur de la justice et l'absence de répression des infractions de détournement de deniers publics, qui ont été sous les régimes précédents la conséquence de la prescription de l'action publique, sont depuis un certain temps de moins en moins bien acceptées. Aujourd'hui les guinéens souhaitent voir l'infracteur puni, qu'importe le temps qui

passer, attendre et espérer que la justice se fasse en dépit du temps écoulé est la raison d'être de la consécration constitutionnelle de l'imprescriptibilité des crimes économiques. En définitive, il semble que les citoyens se moquent du temps qui passe, ils réclament justice et militent pour que justice soit faite et que l'infracteur soit condamné.

Contrairement à l'image véhiculée, les crimes économiques ne sont pas des torts faits qu'aux guinéens d'aujourd'hui, leurs conséquences sont un véritable fléau qui détruit notre société et surtout pour les générations à venir.

La réalité est pourtant la suivante dans notre pays plus de soixante pour cent des guinéens vit en dessous du seuil de pauvreté dans un pays qui regorge de potentiels énormes.

Le choix du changement de Constitution plutôt que de la révision n'est pas uniquement guidé par le troisième mandat, il y a d'autres raisons, certes moins apparentes parce que un peu plus obscures, qui ne concernent pas que la personne du Chef de l'Etat.

En effet, animés par des logiques de préservations d'intérêts, une partie importante du « cartel politico-économique » ne se sent pas concerné et n'entend plus lutter ouvertement pour les idées extrêmes du troisième mandat, mais elle les instrumentalise le changement de Constitution pour en tirer le maximum de profit personnel, c'est-à-dire en se mettant à l'abri d'éventuelles poursuites.

La révision de la Constitution n'intéressait pas le « cartel politico-économique » car l'organe de révision peut procéder à quelques retouches, mais il ne peut pas, en raison du contexte socio-politique actuel, prendre le risque d'abroger un des éléments essentiels de l'ordre constitutionnel établi en 2010, c'est-à-dire ceux qui font sa particularité. C'est le cas de l'imprescriptibilité des crimes économiques.

La plupart des points modifiés par le Projet de nouvelle Constitution pouvaient l'être par une simple révision à l'exception des articles 27 et 154. Mais le pouvoir ne pouvait supprimer ouvertement l'imprescriptibilité des crimes économiques sans choquer la morale populaire. C'est pourquoi elle a été noyée dans un ensemble de bouleversements pour qu'elle passe inaperçue.

Il faut aussi souligner que même en dehors des intangibilités, le pouvoir de révision ne laisse pas le constituant dérivé agir comme bon lui semble, en décidant de toucher à certains points comme l'imprescriptibilité sans soulever une indignation populaire. L'imprescriptibilité correspond à un besoin clairement exprimé par le constituant, en conséquence, le gouvernement ne peut méconnaître ce message. Le pouvoir de révision est un pouvoir « habilité » et donc limité, il n'est pas celui du Souverain.

Ces pêcheurs en eau trouble, très attentistes ont attendu le moment propice pour subtilement faire supprimer l'imprescriptibilité des crimes économiques dans le Projet de nouvelle Constitution.

L'histoire récente de ce pays invite à prendre conscience que certains faits de crimes économiques du passé ne peuvent être appréhendés si la prescription est le principe général en dépit des horreurs économiques dont des responsables politico-administratifs et les hommes d'affaire se sont rendus coupables avec des conséquences irréparables et irrémédiables sur la nation. Du fait de cette impunité, combien d'hommes politiques aujourd'hui coupables cette forfaiture, revendiquent la gestion de ce pays ou sont revenus aux commandes pour poursuivre leur basse besogne.

Il faut préciser que ceux-là ne sont pas que dans la majorité présidentielle, bon nombre sont terrés, tapis dans l'opposition actuelle !

Les immixtions du « cartel politico-économique » constantes dans la Constitution en vue de la préservation de ses intérêts, sont les terrains favorables aux manipulations diverses, qui pervertissent et en fin de compte

retardent l'émergence d'une véritable culture juridique et politique cohérente sur des fondements démocratiques solides.

Ces travers sont favorisés par un entourage politico-technocratique où chacun de la plupart des membres n'a qu'une préoccupation que de soi et qui ne veut rien voir de supérieur à lui-même. Un entourage qui n'a qu'une loyauté d'apparence et qui en réalité se vante en secret de n'obéir ainsi qu'à sa propre loi, qu'à sa propre vérité, qu'à son propre bien, son propre salut. Mais de l'intérieur, ce gouvernement est aussi un panier à crabe fait d'intérêts partiels et temporaire et, la plupart du temps, opposés et en tension permanente. Le gouvernement est devenu une sorte de cercle où il n'y a plus d'objectivité vis-à-vis du guinéen, ni envers la chose publique ni encore envers aucune loi, qu'elle soit positive ou divine.

C - Autres risques majeurs

1 - Le risque de l'émergence du fondamentalisme et du terrorisme religieux

Dans la plupart des Etats où les mouvements islamistes sont nés, c'est à la suite des questionnements que posent la confrontation à la modernité occidentale et sa domination. Dans le cas particulier de la Guinée, s'il devait se produire, il naitrait en grande partie du « choc démocratique » qui n'a pas su répondre les attentes légitimes auxquelles le peuple avait droit de s'attendre.

Face à l'échec des principes de la démocratie, à l'incapacité de la classe politique de s'entendre durablement, au désenchantement de la politique, à la mal gouvernance, à l'ethno stratégie, à l'insécurité, au recul du service public, au chômage endémique, à l'accroissement des inégalités de niveau de vie, ... et surtout au désordre institutionnel et normatif chronique suivie

d'une perte de repère généralisée, pourraient marquer la fin de l'influence des préceptes du libéralisme démocratique et corrélativement pourrait induire l'essor de l'idéologie fondamentaliste comme alternative.

L'environnement sous régional, avec la proximité de certaines zones de tensions islamistes, est un facteur de prédisposition géographique à l'intrusion du fondamentalisme politico religieux. Les cellules actives, ou du moins les foyers d'activités islamistes et djihadistes à nos frontières feront vite de soutenir et à encourager la propagande islamiste. Des exemples à travers le monde montrent la capacité mobilisatrice de l'islamisme et cette réalité conforte les islamistes dans leur espoir et inquiète le reste du monde. Le contexte sous régional est tel que toute instabilité en Guinée attirerait fatalement ce fléau.

L'islamisme est certes le plus redoutable des menaces, mais il n'est pas l'unique spectre qui plane sur la Guinée d'aujourd'hui, ils vont des risques d'un coup de force en passant par des intrusions de groupes rebelles pourquoi pas !

Consciemment ou non, nos politiques, tous bords confondus ont créé des prédispositions à une autre ombre encore plus dangereuse c'est les risques de guerre civil.

La plupart du temps qu'ils s'agissent des experts ou des politiciens ont une analyse et une évaluation des risques majeurs de ce type en ne portant l'attention que sur ce que représente l'existence de ses menaces, alors que se fait le silence sur les causes de leur apparition, de leur formation, de leur développement et de leur affermissement. On a tendance à s'intéresser à des facteurs extérieurs en oubliant les règles sociales, les réalités intérieures

2 - Vers les risques d'une crise certaine de légitimité

Le risque certain qui attend le prochain gouvernement est qu'il peut être tenu pour illégitime en raison de la violation de la régularité formelle dans les conditions de son avènement. Tout ce qui sera postérieur à l'abrogation de la Constitution de 2010, de la dernière Constitution légitime de la République est évidemment frappé d'illégitimité. Cette grande masse de citoyens qui contesteront la légitimité du prochain gouvernement lui reprocheront d'incarner un esprit contraire aux traditions nationales aux principes démocratiques. Ce type de contestation est très caractéristique de notre époque. Un gouvernement issu du prochain régime, fût-il établi selon les normes de la nouvelle Constitution, n'est pas sûr de voir sa légitimité reconnue par tous. Il sera illégitime parce que vicieusement formé sur de la violation de la régularité formelle de la Constitution précédente.

Nous risquons d'entrer dans un cercle vicieux puisqu'un gouvernement au pouvoir mais sans autorité ne pourra s'imposer que par la violence. A la différence, un pouvoir légitime n'a besoin que d'un minimum de coercition pour se faire respecter et obéir parce qu'il a de l'autorité. En fait il y a autorité quand un pouvoir bénéficie d'un capital de confiance et quand les individus sur qui le pouvoir s'exerce lui conservent leur confiance. Ce pouvoir est alors perçu comme légitime et il acquiert l'autorité de ce fait échappe à la contestation.

3 - L'ébranlement du pouvoir gouvernemental

L'ébranlement du pouvoir qui va s'en suivre, correspond au fond à un phénomène bien connu des sociologues que l'on a appelé le processus de « *frustration relative*² » ; qui veut simplement dire que les avantages acquis par le peuple jusqu'à date, sont tenus pour allant de soi et cessent d'être une source de satisfaction. Mais c'est ce qui n'a pas été ou qui ne peut être obtenu et voire même ne pourra jamais l'être qui sera revendiqué par le

² On l'a appelé aussi « l'effet Tocqueville ». Voir à ce sujet mon *Tocqueville* (1997; pp. 96 et ss).

peuple. Comme ce seront des aspirations impossibles à satisfaire se seront répandues dans la population, cette dernière ne peut qu'être déçue par le gouvernement.

4 - L'érosion de l'autorité

Les tendances post-référendum pourraient pousser à l'érosion plus ou moins rapide de l'autorité du pouvoir établi sous toutes ses formes. Elles seraient irrésistibles dans la mesure où les contestations s'appuieraient sur des acquis irréversibles de la conscience démocratique populaire, qui d'évidence, ne sont plus possibles de remettre sérieusement en question.

La légitimité de principe conférée par l'élection tant du Président de la République que des nouveaux députés semblera ne plus suffire à s'assurer la confiance des citoyens.

Il est impossible de penser que la réalité présente puisse rester longtemps telle qu'elle est : qu'un degré aussi scandaleux d'ineffectivité des normes constitutionnelles soit tolérable sans que toutes les valeurs qui préservent l'ordre dans la cité n'en soient disqualifiées et que notre démocratie fortement affaiblie, compromise et discréditée ne soit renversée.

L'état actuel de crise du droit et des droits dans notre pays fait peser un très grave risque de « dé-légitimation » de l'ensemble des structures politiques et juridiques.

La vocation naturellement despotique du pouvoir, quotidiennement attestée par l'ineffectivité des droits et des garanties, c'est-à-dire par les violations réalisées par ceux-là même qui ont le devoir de les respecter et de les satisfaire, sera à la base de l'état anémique et de la perte d'autorité.

Pouvoir et autorité sont deux choses différentes. Être détenteur du pouvoir ne garantit pas que l'on ait pour autant de l'autorité, c'est-à-dire obtenir une adhésion volontaire sans contraintes physiques, qu'on soit volontairement suivi par ceux que l'on doit ou veut entraîner dans son

sillage. L'adhésion populaire ne se décrète pas, elle est une posture à la fois raisonnée et affective du peuple.

Certains points, comme l'illégitimité du régime entre autres, pourraient fortement alimenter, dans l'imaginaire populaire cette érosion de l'autorité.

5 - Le faux-fuyant du manque de légitimité de la Constitution de 2010

L'un des arguments principaux développés par les doctrinaires du pouvoir pour justifier le projet de nouvelle Constitution est que la Constitution actuelle, celle de 2010 n'a pas été soumise au référendum et est donc illégitime. Aujourd'hui la majorité se rend compte que c'est une affirmation fautive car ladite Constitution bénéficie d'une légitimité circonstancielle, celle qui a permis au pays de sortir de la transition. Le cas de ce « Projet de nouvelle Constitution », rappelle étrangement les expériences malheureuses de l'histoire constitutionnelle européenne, avant la Seconde Guerre mondiale ; elles montrent les limites du formalisme en droit constitutionnel et ses effets funestes. Elle a abouti dans de nombreux cas, à une fraude à la Constitution sous couvert du respect des procédures formelles qui a eu pour effet l'établissement de régimes antidémocratiques et la violation des droits allant même jusqu'à la négation de la dignité humaine : la Shoah.

CONCLUSION

Les agitations et pratiques actuelles du pouvoir ne conjecturent rien de bon. Le régime en est-il conscient ? Pas sûr, car il ne sait pas lire dans l'ère du temps et d'ailleurs le devenir de la nation, il n'en a cure. Son principal souci ? Ses desideratas ! Par contre il a bien compris que ses jours étaient comptés sans son champion : le Professeur Alpha Condé.

Cette fin de deuxième mandat s'annonce très compliquée et est porteuse de gros dangers.

Nos gouvernants iront-ils jusqu'à recréer la situation d'extrême violence pour imposer la nouvelle Constitution qui garantira la pérennité du système ?

Il faut espérer que la situation ne les poussera pas jusqu'à allumer des mèches ici et là ou à créer et entretenir des foyers de violence, pour imposer leur desiderata. Ils ont démontré par le passé qu'ils savaient le faire ; qu'ils n'ont reculé et ne reculeront devant rien quand il s'agit d'assurer leur propre survie. Jusqu'où pourront aller les dirigeants du régime guinéen pour se maintenir ou se reproduire à l'identique ? Pendant un certain temps le pouvoir cherchait à transmettre les manettes du pouvoir à un de ses proches ou à un de ses clones politiques. Mais il n'y parvient pas, en raison des risques périlleux que comporte un tel « quitte ou double dangereux » et c'est tout son problème. Il n'y a véritablement aucun dauphin connu digne de confiance, tous traînent des boulets aux pieds qui ne rassurent guère.

La mouvance présidentielle n'a pas le choix :

- elle s'attribuera une majorité plus que confortable dans la future Assemblée nationale ;*
- le référendum aura lieu le 1^{er} mars, le « OUI » l'emportera et la Nouvelle Constitution adoptée ;*

Le Professeur Alpha Condé sollicitera un troisième mandat parce qu'il n'est pas remplaçable dans la mouvance surtout dans la situation actuelle. C'est juste le réalisme qui le commande, pas parce qu'il est le meilleur dans son camp. Et d'ailleurs, dans une majorité en guerre feutrée de pré positionnement perpétuelle, il n'y a personne qui se dégage comme le dauphin officiel ou même méritant.

D'ailleurs le Professeur n'a visiblement nulle envie de céder le pouvoir, trop d'intérêt sont en jeu.

Mais la crainte ce sont les effets différés, pervers qui se manifesteront, après coup, pendant et après les prochaines présidentielles.

La politique est une œuvre de raison, qui vise la pleine cohérence des principes et des actes, accomplis dans le moment présent et pour le long terme.

Ne nous dirigeons nous pas vers une victoire à la Pyrrhus ? Nous y reviendront dans une autre réflexion

Dr André Camara
Juriste et politiste